

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26
Présents : 19
Absents : 7
- dont suppléé(s) : 1
- dont représenté(s) : 6
Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix novembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de **Mme JACQUES Elisabeth, Présidente**

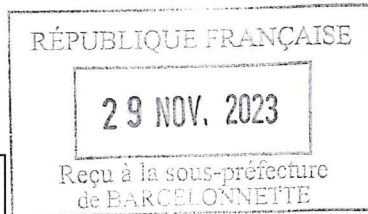
PRESENTS :

Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie, **GARCIER** Clarisse, **MATTERA** Wendy, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine, **REYNAUD** Sandra et **DONNEAUD** Chantal,
MM. **BOUGUYON** Yvan, **BARNEAUD** Christophe, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (arrivé après la question n°1), **MARTIN** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ISOARD** Bernard, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric, et **GASTON** Arnaud.

EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, **BANCILLON BOË** Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe* et **PIGNATEL** Agnès *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel*.
MM. **ORTUNO** Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, **OLIVERO** Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, **FORTOUL** Jacques *ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques* et **CAPEL** Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme **BARDIN** Régine.



N° ordre : 4

Délibération n°2023/178

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT DANS LES DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS.

Le conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU ses délibérations n°2020/59 du 21 juillet 2020 et n°2022/163 du 07 décembre 2022 portant désignation des membres siégeant au sein de l'association « **Ubaye Tourisme** » ;

VU sa délibération n°2020/64 du 21 juillet 2020 portant désignation des membres siégeant au comité syndical du **Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM)** ;

VU ses délibérations n° 2020/63 du 21/07/2020, n°2020/119 du 30/07/2020, n°2021/128 du 28 septembre 2021 et n°2022/125 du 6 octobre 2022 portant désignation des membres siégeant au **syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)** ;

VU sa délibération n°2020/66 du 21/07/2020 portant notamment désignation des membres siégeant à l'association **Haute Alpes Ski de fond, au conseil de surveillance de l'Hôpital, à l'AD 04 et au CNAS** ;

VU sa délibération n°2020/123 du 29/09/2020 portant notamment désignation des membres siégeant à la commission **STRADDET** ;

VU sa délibération n°2021/03 du 28/01/2021 portant désignation d'un membre siégeant au conseil d'administration du **Réseau radio d'alerte** ;

VU sa délibération n°2021/103 du 05/07/2021 portant désignation d'un membre siégeant au conseil d'administration de l'association **AMORCE** ;

VU ses délibérations n°2022/128 du 06/10/2022 portant désignation des membres siégeant au comité de rivière du **syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD)** ;

VU sa délibération n°2023/117 du 25/07/2023 portant désignation des membres siégeant au comité de programmation du **GAL « ALPES ET AZUR »** ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 2121-33 du *CGCT*, *il peut* être procédé à tout moment au remplacement des conseillers ou délégués qui ont été désignés pour siéger dans des organismes extérieurs si cela conduit au bon fonctionnement de l'administration communautaire ;

CONSIDERANT l'élection de la nouvelle Présidente et des nouveaux Vice-Présidents en date du 18 octobre 2023 ;

CONSIDERANT l'évolution des équilibres politiques au sein du conseil communautaire qui nécessite de revoir la représentativité de la CCVUSP au sein des autres organismes ;

CONSIDERANT la démission de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD en qualité de membre de droit de l'association Ubaye Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un nouvel élu pour siéger à l'AD 04 suite à la vacance du poste de représentant de la CCVUSP occupé initialement par Mme Sophie VAGINAY RICOURT ; celle-ci siégeant en tant que représentante de la Région Sud ;

Après un vote à main levée proposé par la présidente pour l'ensemble des désignations ci-après et accepté à l'unanimité des membres présents et représentés,

1) Association Ubaye Tourisme (AG)

(7 membres de droit)

CONSIDERANT la candidature de **Mme Elisabeth JACQUES** en qualité de **membre de droit**,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** **Mme Elisabeth JACQUES** en qualité de **membre de droit**,
- **RAPPELLE** la liste de membres de droit habilités à représenter la CCVUSP au sein de l'association (assemblée générale annuelle et conseil d'administration, ...) :

1. **Mme Sophie VAGINAY RICOURT**
2. **M. Jean-Michel TRON**
3. **Mme Elisabeth JACQUES**
4. **M. Jacques FORTOUL**
5. **Mme DONNEAUD Chantal**
6. **M. Denis CAPEL**
7. **M. Albert OLIVERO**

2) GAL « ALPES ET AZUR » (comité de programmation)

(2 membres titulaires et 2 membres suppléants)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **Mme Hélène GARCIER RICHAUD** au poste de titulaire en remplacement de **Mme Chloé OCCELLI** ;

A la majorité des membres présents et représentés, Mme Sophie VAGINAY RICOURT pour elle et pour M. Miguel ORTUNO dont elle a le pouvoir, Mme Clarisse GARCIER, M. Daniel MILLION ROUSSEAU, M. Christophe BARNEAUD pour lui et pour Mme Fabienne BANCILLON BOË dont il a le pouvoir ayant voté contre et M. Yvan BOUGUYON s'étant abstenu pour lui et pour Mme Florence ALLEMANDI dont il a le pouvoir ;

- **DESIGNE** **Mme Hélène GARCIER RICHAUD** en qualité de **membre titulaire**, pour siéger au comité de programmation **GAL « Alpes et Azur »**.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un nouveau membre suppléant en remplacement de **Mme Hélène GARCIER RICHAUD**, désignée précédemment membre titulaire,

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **Mme Chloé OCCELLI** au poste de suppléante et son acceptation par l'intéressée ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** **Mme Chloé OCCELLI** en qualité de **membre suppléant**, pour siéger au comité de programmation **GAL « Alpes et Azur »**.
- **RAPPELLE** la composition du GAL :

Titulaires

1. **Mme Hélène GARCIER RICHAUD**
2. **Mme Agnès PIGNATEL**

Suppléants

1. **M. Jacques FORTOUL**
2. **Mme Chloé OCCELLI**

3) SYDEVOM (comité syndical) :

(2 membres titulaires et 2 membres suppléants)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter sa candidature et celle de M. Jean-Michel TRON aux postes de titulaires en remplacement de MM. Yvan BOUGUYON et Jacques FORTOUL ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JACQUES et M. Jean-Michel TRON en qualité de délégués titulaires, pour siéger au comité syndical du SYDEVOM ;
- **RAPPELLE** la liste de membres de la CCVUSP siégeant au comité syndical du SYDEVOM :

Titulaires

1. Mme Elisabeth JACQUES
2. M. Jean-Michel TRON

Suppléants

1. Mme Sophie VAGINAY RICOURT
2. M. Albert OLIVERO

4) SMADESEP (Comité syndical) :

(4 membres titulaires et 4 membres suppléants)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de MM. Denis CAPEL et Frédéric REYNAUD aux postes de titulaires en remplacement de MM. Daniel MILLION-ROUSSEAU et Arnaud GASTON ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** MM. Denis CAPEL et Frédéric REYNAUD en qualité de délégués titulaires.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux nouveaux membres suppléants en remplacement de MM. Denis CAPEL et Frédéric REYNAUD, désignés précédemment membres titulaires,

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de Mme Wendy MATTERA et M. Bernard ISOARD ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** Mme Wendy MATTERA et M. Bernard ISOARD en qualité de délégués suppléants,
- **RAPPELLE** la liste des représentants de la CCVUSP au sein du Comité Syndical du SMADESEP arrêtée comme suit :

Titulaires

1. Mme Sophie VAGINAY RICOURT
2. M. Denis CAPEL
3. M. Frédéric REYNAUD
4. Mme Agnès PIGNATEL

Suppléants

1. Mme Wendy MATTERA
2. M. Jacques FORTOUL
3. Mme Hélène GARCIER RICHAUD
4. M. Bernard-ISOARD

5) STRADDET (commission) :

(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **M. Jean-Michel TRON** au poste de titulaire en remplacement de **M. Yvan BOUGUYON** ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE M. Jean-Michel TRON** en qualité de membre titulaire ;

6) AMORCE :

(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **M. Jean-Michel TRON** au poste de titulaire en remplacement de **M. Yvan BOUGUYON** ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE M. Jean-Michel TRON** en qualité de membre titulaire ;

7) SMAVD (Comité de rivière Durance) :

(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **M. Jean-Michel TRON** au poste de titulaire en remplacement de **M. Jacques FORTOUL** ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE M. Jean-Michel TRON** en qualité de membre titulaire ;

8) HÔPITAL (conseil de surveillance) :

(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **Mme Hélène GARCIER RICHAUD** au poste de titulaire en remplacement de **M. Yvan BOUGUYON** ;

A la majorité des membres présents et représentés, Mme Sophie VAGINAY RICOURT pour elle et pour M. Miguel ORTUNO dont elle a le pouvoir, M. Yvan BOUGUYON pour lui et pour Mme Florence ALLEMANDI dont il a le pouvoir, Mme Clarisse GARCIER, M. Daniel MILLION ROUSSEAU, M. Christophe BARNEAUD pour lui et pour Mme Fabienne BANCILLON BOË dont il a le pouvoir, ayant voté contre ;

- **DESIGNE Mme Hélène GARCIER RICHAUD** en qualité de membre titulaire ;

9) ASSOCIATION RIVIERE UBAYE :

(2 membres titulaires)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **M. Denis CAPEL** en remplacement de **M. Daniel MILLION ROUSSEAU** de son poste de titulaire ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE M. Denis CAPEL** en qualité de membre titulaire ;
- **RAPPELLE** la liste des représentants de la CCVUSP à l'association Rivière Ubaye arrêtée comme suit :

Titulaires

1. **M. Jacques FORTOUL**
2. **M. Denis CAPEL**

10) ASSOCIATION HAUTE ALPES SKI DE FOND :
(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **M. Denis CAPEL** en remplacement de M. **Jacques FORTOUL** de son poste de titulaire ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE M. Denis CAPEL** en qualité de délégué titulaire ;

11) RESEAU ALERTE UBAYE (CA) :
(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter la candidature de **M. Jean-Michel TRON** en remplacement de **M. Jacques FORTOUL** de son poste de titulaire ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE M. Jean-Michel TRON** en qualité de délégué titulaire ;

12) CNAS
(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la proposition de la présidente de présenter sa candidature en remplacement de **Mme Sophie VAGINAY RICOURT** ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE Mme Elisabeth JACQUES** en qualité de délégué titulaire ;

13) AD 04
(1 membre titulaire)

CONSIDERANT la candidature de **Mme Elisabeth JACQUES** ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE Mme Elisabeth JACQUES** en qualité de délégué titulaire ;
- **DIT** que les délibérations susvisées sont modifiées en conséquence.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

